

CONDITIONS GÉNÉRALES DES LOCATIONS
Ouverture du 24 Avril au 21 Septembre 2020

Art 1. / La réservation : Les réservations s'effectuent du samedi au samedi suivant.

Le bordereau de réservation doit nous être adressé, complété, daté et signé avec un acompte de 25% du montant total du séjour + 10€ de frais de réservation. A réception, nous vous adressons, sous 15 jours, une confirmation de votre séjour accompagnée d'un inventaire détaillé. **Le solde du séjour doit nous être adressé 30 jours avant la date de votre arrivée à l'ordre du Camping L'Orée des Bois. Tout retard de paiement sera considéré comme une annulation, et l'acompte reste acquis à la direction, sauf dans le cas de la souscription d'une assurance annulation.** Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement de la location s'effectue, dans sa totalité à la réservation.

Le règlement peut être effectué par chèques vacances (ANCV) remplis avec adresse complète et bordereau non détaché, chèque bancaire français, postal ou mandat poste libellé à l'ordre de : Camping L'Orée des Bois.

Aucune somme, ne sera restituée, pour quelque cause que ce soit, en cas de non-exécution, de résiliation ou de départ anticipé.

Art 2. / Annulation d'un séjour : Annulation sans assurance : La demande d'annulation doit être présentée, par écrit par lettre recommandée, au plus tard 1 mois avant la date du début du séjour. Entre la date de réservation et 30 jours avant votre arrivée, 70 % de l'acompte + les frais de réservation restent acquis au Camping L'Orée des Bois. Entre 30 jours et votre arrivée, le montant de la location reste acquis au Camping L'Orée des Bois.

Annulation avec la souscription d'une assurance annulation :

L'assurance annulation est facultative. Elle est en supplément, sur chaque location : **21€ par semaine.** Son montant s'ajoute à celui de l'acompte et ne sera en aucun cas restitué. Entre la date de réservation et 30 jours avant votre arrivée, 50% de l'acompte + les frais de réservations restent acquis au camping. Entre 30 jours et votre arrivée, le montant versé reste acquis au camping. La garantie annulation cesse dès le début de la location aucune somme ne sera restituée, pour quelque cause que ce soit en cas de départ anticipé quel que soit le motif du fait du locataire (météo ou tout autre).

AUCUN remboursement ne sera effectué.

Art 3. / Arrivée et départ : En saison : les arrivées se font entre 16h00 et 20h00, les départs entre 8h00 et 10h00. Hors saison voir affichage à l'accueil.

Toute arrivée tardive devra être signalée sous 24 heures, sans aucune information, la direction dispose de la location et est libérée de son engagement de location. Tout séjour commencé est dû. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Art 4. / Caution et état des lieux : Une caution de 300€ pour la location, 60€ pour l'entretien/ménage et 20€ pour le badge de la barrière vous seront demandés à votre arrivée. Non encaissées, elles sont restituées au départ après inventaire, état des lieux, et vérification de « propreté », déduction faite d'éventuels dégâts, et une retenue de 60€ si le ménage n'est pas parfaitement effectué.

Si le départ a lieu en dehors des horaires prés-citées, la caution sera renvoyée par la poste.

Dans tous les cas : A l'arrivée : Se garer sur le parking visiteur. S'adresser à la réception remplir les formalités. Présenter les pièces d'identité, déclarer l'identité de tous les arrivants, les mineurs non-accompagnés de leurs parents ou d'un représentant légal ne sont pas acceptés. Lorsqu'il y a un animal, le carnet de vaccination doit être présenté à votre arrivée au camping, les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires. Solder le montant du séjour.

Art 5. / Inventaire : Il est effectué avant votre arrivée, il appartient à chaque locataire de le vérifier et de signaler toute anomalie sous 24h. Tout dommage causé par le locataire devra être remboursé ou remplacé avant son départ.

Art 6. / Responsabilité : La responsabilité de la famille du locataire doit être couverte par une assurance privée de responsabilité civile. **L'attestation de responsabilité civile villégiature sera à remettre au bureau d'accueil dès votre arrivée.**

A défaut de remise de ce document, il ne vous sera pas possible d'accéder à l'hébergement loué. La direction décline toute responsabilité sur les accidents qui pourraient provenir d'un mauvais usage des appareils à gaz ou électrique.

Les Mineurs : Pour un séjour individuel ou en groupe les moins de 18 ans non accompagnés d'au moins un de leurs parents ou administrateur légal résidant au camping ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité.

Il est formellement interdit de fumer dans les locatifs.

Les locations sont équipées pour un nombre défini de personnes. Il ne sera toléré aucune personne supplémentaire au contrat de location. Le contrat de location comprend une voiture. Un supplément journalier est demandé pour toute voiture supplémentaire au contrat (stationnement sur le parking du camping).

Il est interdit d'installer des tentes sur les emplacements de mobil-homes.

Art 7. / Les animaux : Seuls les chiens tenus en laisse sont tolérés sur le camping après acceptation de la direction sous réserve de la présentation du carnet **de vaccination à jour**, les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires. Sont interdits sur le terrain de camping les chiens suivants : chiens d'attaque de la catégorie 1, chiens de garde de défense catégorie 2, d'après la loi n°99.5 du 6 janvier 1999 Arrêté du 27 avril 1999 Article 211.1 et 211.5 du code rural.

Votre chien ne restera jamais seul sur l'emplacement.

Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping d'accueil. Un distributeur de « toutounettes » est à votre disposition à l'accueil.

Art 8. / L'accès au camping : Il s'effectue par une barrière électronique, un badge vous est remis afin d'activer celle-ci, contre une caution de 20€, encaissable en cas de perte ou de dégradation (horaire d'ouverture de la barrière 7h00-23h00). **Arrivée ou accès de nuit interdit.**

Art 9. / Les visiteurs : Chaque visiteur doit se présenter au bureau d'accueil. Les visiteurs sont admis sur le terrain, selon les conditions générales et obligatoirement stationner leur véhicule sur le parking extérieur.

Art 10. / Les barbecues : Des barbecues collectifs sont à votre disposition. **Les barbecues électriques sont interdits.** Sont tolérés les barbecues individuels (gaz et charbon à bois), dans la mesure où les conditions climatiques le permettent (interdits par sécheresse importante) et où leurs utilisations n'occasionnent pas de gênes importantes sur les emplacements voisins.

Art 11. / Les ordures ménagères : Le tri sélectif doit être effectué. Les ordures ménagères seront entreposées dans les containers verts (en sacs poubelle ou plastique fermés). Les déchets recyclés, dans les containers jaunes. Le verre, dans la colonne prévue à cet effet située à

l'entrée du parking. Les dépôts d'objets (chaises plastique, tubes de tonnelles, toile de tente, morceaux de bois, électroménagers...) sont interdits, ces derniers doivent être emmenés à la déchèterie la plus proche par ses propres moyens.

Art 12. / Droit à l'image : Pour les besoins publicitaires du camping, vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photographies de vous, vos enfants ou vos biens personnels qui pourraient être prises au cours de votre séjour.

Art 13. / Réclamations : Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement de séjour doivent être formulées nominativement par écrit sur place auprès de l'accueil du camping pour permettre à celle-ci de trouver une solution favorable et immédiate. A défaut, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes. En cas de litige, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation de l'hôtellerie de plein Air : Medicys 73 Boulevard de Clichy 75009 Paris www.medicys.fr

Art 14. / Règlement intérieur : Toute personne pénétrant dans le camping est tenue de se conformer au règlement intérieur affiché à l'accueil. Le non-respect du règlement peut entraîner l'expulsion du camping. Cette mesure est assimilée à un départ anticipé. **AUCUN** remboursement ne sera effectué.

Art 15. / RGPD : Les informations individuelles collectées dans ce questionnaire sont destinées exclusivement à l'usage interne du camping L'Orée des Bois.

Dans le respect de la loi du 6/01/1978 relative à l'informatique et aux libertés et conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'un droit à l'oubli concernant les informations personnelles collectées vous concernant.

Vous pouvez exercer vos droits en adressant votre demande à :

Camping L'Orée des Bois, 9 Rue des Sansonnets 17200 Royan

05 46 39 07 92

campingloreeedesboisr@free.fr